

APPEL À CANDIDATURES MARCHÉ ARTISANAL DE MAURIN LE 18 MAI 2024

Pour le lancement du marché du printemps à Maurin, la Commune de Lattes recherche des exposants dont l'activité est liée à la création, l'artisanat et la production.

Les exposants devront venir avec leur propre matériel. Les stands de 2 mètre linéaire maximum seront implantés sur la place André DUPY à Maurin selon un plan technique défini par le service des Festivités de la Ville de Lattes en accord avec l'autorité territoriale. Les horaires d'ouverture au public seront les suivants de 10h00 à 18h00 et seront à respecter par les exposants.

CONDITIONS :

Voir le Règlement de Consultation et le dossier de candidature exposant, téléchargeables sur le site Internet de la Ville jusqu' **au lundi 6 mai à 12h00**.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

La **notation sur 20 points** sera effectuée de la manière suivante :

1 - Soins apportés à la présentation du dossier :

- Présentation détaillée et de qualité : attribution de 2 points
- Dossier peu soigné : pas d'attribution de point

2 - Produits artisanaux :

- Produits artisanaux : attribution de 9 points
- Produits n'étant pas artisanaux : pas d'attribution de point

3 - Démarche éco-responsable volontariste :

- Démarche initiée avec des produits locaux : attribution de 4 points
- Absence de toute démarche éco-responsable : pas d'attribution de point

4- Qualité ou originalité des produits proposés :

- Attribution de points allant de 0 à 5 points

CANDIDATURES :

LES CANDIDATURES SONT À ADRESSER sous pli cacheté :

- Par voie postale en recommandé ou à déposer sur place contre récépissé :

Mairie de Lattes
Service des Festivités
CS 11010
34 973 Lattes Cedex

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : Lundi 6 Mai à 12h00

Délai de rigueur, aucune candidature ne sera acceptée après ce délai.

Les candidats devront présenter un dossier de candidature exposant comprenant obligatoirement :

- Le dossier de candidature complété.
- Le règlement signé.
- Un extrait d'immatriculation (SIRENE, Kbis, répertoire des métiers, déclaration en tant qu'artisan...).
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions etc...
- Une liste des articles et produits proposés à la vente, leur provenance.
- Un descriptif des produits avec photographies.
- Tout document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux de la candidature. Les dossiers de candidature devront être les plus détaillés possibles (afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente).